

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal du 14 janvier 2022

Procès-Verbal

Présents : Monique Richoz, Pierre Guillet, Angélique Lathuillière, Myriam Keller, Bernard Blaser, Michèle Chaboissier, Gilles Charvin, Jean-Christophe Parenthoux, Jean-Yves Dupas, Romain Poinsignon, Catherine Troïano.
18H43 Arrivée de Tracy Bange

Absents : Bernard REUTER, Bernard Pierre Nanterme, Pierre Brochet

Les pouvoirs : Pierre Brochet donne pouvoir à Jean-Yves Dupas

Désignation d'un secrétaire de séance. Pierre Guillet est désigné secrétaire de séance

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

2022_01_01 RESSOURCES HUMAINES : Recrutement de Mme Alicia BOUCHARDY au poste d'agent comptable en remplacement de Chloé LYVET (Congés maternité)

Madame le Maire explique que Mme Sévérine Mazin, qui remplaçait Chloé Lyvet au poste d'agent comptable durant son congé maternité, a décidé de mettre un terme à son contrat à la suite de plusieurs arrêts de travail. Le contrat de Mme Mazin s'est donc arrêté le 14.01.2022.

Mme BOUCHARDY, née DE FELICE Alicia, est engagée en tant qu'agent contractuel en qualité d'adjoint administratif de catégorie C sur la base de 35/35, à partir du lundi 3 janvier 2022 jusqu'au 13 janvier 2022 inclus, pour accroissement d'activité. Elle sera ensuite engagée pour le remplacement du 14 janvier 2022 pour toute la durée d'indisponibilité de l'agent titulaire du poste.

Vote à l'unanimité – Tracy Bange n'a pas pris part au vote

2022_01_02 SCOLAIRE : Convention avec le Collège Henri Dunant pour la mise à disposition des infirmiers et cabinets médicaux dans le cadre des Centres Médico-Scolaires pour l'école publique de Ceyzérieu

Madame Troïano Catherine expose au Conseil Municipal que dans le cadre des Centres Médico-scolaires, il convient de signer, pour les écoles du 1^{er} degré, une convention de mise à disposition des infirmeries et des cabinets médicaux. Cette dernière explique que la mairie de Ceyzérieu doit supporter les dépenses de fonctionnement et d'organisation du Centre Médico Scolaire, situé au collège Henri Dunant de Culoz et de reverser à l'établissement une somme forfaitaire annuelle de 1.14 € par élève scolarisé dans les classes primaires et maternelles, soit pour l'année 2021/2022 129 élèves x 1.14 € = 147.06 €

Le conseil municipal estime qu'il manque d'informations à ce jour pour signer cette convention malgré la faible dépense et décide de reporter cette délibération à un prochain conseil.

Mme Troïano s'engage donc à contacter le collège de Culoz pour éclaircir quelques points sur cette convention avant le prochain conseil municipal.

Délibération reportée

2022_01_03 URBANISME : Adhésion nouvelles communes au service mutualisé ADS de la CCBS

Madame le Maire expose que lors de l'Assemblée Générale de l'ADS Bugey Sud, le 07/12/2021, il a été indiqué que la commune de Groslée/ Saint-Benoît a fait part de son souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2022. Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Madame le Maire rappelle que le service d'instruction des dossiers d'urbanisme est mutualisé et fait part de quelques chiffres :

- 32 communes adhérentes sur les 43 communes de la CCBS. Les 11 communes non adhérentes sont des communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme (PLU, carte communale, etc.) et seul le Préfet est autorisé à signer des autorisations.

- Au 25/11/2021, 27939 actes instruits
- Pour Ceyzérieu : 151 actes - 69 CUa, 3 CUb, 59 DP, 20 PC
- Les prix d'instruction : CUa : 35€ - CUb : 80€ - DP : 150€ - PC : 200€ - PA : 240€ - PD 160€

Vote à l'unanimité

2022_01_04 URBANISME : Maison BENITAH - Convention de portage foncier par l'EPF 01

Madame le Maire explique que Monsieur et Madame Benitah Georges lui ont fait part de leur souhait de vendre leur maison située au centre du village, à proximité de la Mairie. Ces derniers ont alors demandé à madame le Maire si la commune était intéressée. Ce à quoi Madame le Maire avait répondu que cela dépendait du prix et de l'état du bien. Le bien fait 558m² de bâti sur 2 niveaux et de par sa localisation, représente un intérêt pour la commune. La parcelle étant collée à la mairie, cela serait un avantage pour l'installation, la création de logements, d'un commerce, d'un cabinet paramédical mais aussi un petit jardin public et donner la possibilité à la mairie d'étudier un nouveau système de chauffage (actuellement au fioul). Sollicitation pour paramédical comme un ostéopathe.

Le prix attendu était alors trop élevé. Après négociations, Madame le Maire consulte l'EPF01 qui accepte le portage foncier sur 12 ans. Prix retenu 250 000€. Le compromis de vente sera signé le 19 janvier 2022 si le Conseil Municipal donne son accord.

Mme le Maire donne lecture de la convention.

Vote à l'unanimité

2022_01_05 URBANISME : Maison BENITAH - Convention de mise à disposition par l'EPF 01

Madame le Maire rappelle que, maintenant que le conseil municipal a voté à l'unanimité la signature de la convention de portage foncier par l'EPF01, il convient de signer la convention de mise à disposition. Cette convention autorise la mairie à louer le bien, accéder au bien ou le démolir.

Vote à l'unanimité

2022_01_06 FINANCES : Noël des Aînés - Remboursement achats divers à Michèle CHABOISSIER

Michele Chaboissier ne participera pas à ce vote puisqu'elle est concernée.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que Michèle Chaboissier, responsable de la commission CCAS, avait pour mission de réaliser des achats pour le repas des aînés. Par soucis d'économie, Michèle Chaboissier s'est rendue dans un magasin où la mairie de Ceyzérieu n'a pas de compte ouvert. Madame Chaboissier a dépensé pour 110.00€ TTC dans ce magasin avec son argent personnel. Il convient donc de la rembourser.

Vote à l'unanimité

2022_01_07 FINANCES :

Madame le Maire rappelle que le budget sera à voter avant le 15 avril 2022. Avant cela, il convient d'autoriser Madame le Maire à faire des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des sommes engagées l'année précédente.

1. Budget principal de la commune

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 132 855.68€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 33 213.92€ (25% x 132 855.68€)

2. Budget annexe de l'école et périscolaire

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 62 439.04€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 15 609.76€ (25% x 62 439.04€)

3. Budget annexe de l'eau et l'assainissement

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 732 301.11€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 183 075.28 € (25% x 732 301.11€)

Vote à l'unanimité

2022_01_08 FINANCES : Don de M. Nambotin

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Nambotin René s'est présenté en mairie le mercredi 12 janvier 2022 pour remettre un don de 15 € à la commune afin de remercier les services techniques qui ont procédé de façon spontanée à un ramassage de feuilles sur la voie publique, qui aurait dû être réalisé par lui-même.

Conformément à l'article L 2242-4 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a accepté ce don à titre conservatoire, dans l'attente de la décision du Conseil Municipal. En effet, l'article L 2242-1 du même code prévoit que le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune. Le conseil municipal remercie Monsieur Nambotin pour son geste.

Vote à l'unanimité

2022_01_09 CCAS : Repas des aînés

Madame le Maire rappelle que la tradition veut qu'une journée festive avec un déjeuner autour des fêtes de fin d'année soit proposée aux aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus, inscrits sur la liste électorale.

La somme de 5 000 € était provisionnée pour cette dépense. Au vu de la situation sanitaire actuelle, Madame le Maire propose d'adapter, cette année encore, cette formule afin de conserver cette tradition communale tout en respectant les critères mentionnés ci-dessus :

Offrir un bon cadeau d'une valeur de 25 euros valable chez les commerçants du village.

Validité des chèques cadeaux : jusqu'au 30 juin 2022.

1 coffret cadeau « bien-être » d'une valeur de 25.00€ a été proposé pour les habitants résidant en EHPAD.

Vote à l'unanimité

POINTS DIVERS :

La crue : point de vigilance sur le terrain Barbaux situé rue des écoles. L'avaloir fait au carrefour de la rue des écoles et la Route d'Ardosset fonctionne bien. Les réseaux sont suffisamment dimensionnés.

PLU : Une réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu ce jour. Une réunion publique sera programmée en février.

Fin de séance à 19h45

